



**Note concernant la prestation d'entretien (Vidange, curage, nettoyage)**  
**des ouvrages de prétraitement des installations d'assainissement non collectif**  
**à l'attention des usagers du SPANC de la CCPG**

*(15 Novembre 2021)*

**I – PERIMETRE D'INTERVENTION**

Toutes les communes membres de la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) à l'exception de la commune d'Augerville la rivière (Compétence SPANC transférée au Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers).

**II – DETAIL DU CONTENU DE LA MISSION**

La prestation propose la vidange, le curage et le nettoyage des ouvrages de prétraitement et des postes de relevage. Cette dernière ne prévoit pas l'intervention sur les ouvrages de traitements (épandage, filtre à sable, ...), le remplacement de pièces défectueuses de l'installation (ex : pompe, couvercle, etc.) et le remplacement des matériaux (pouzzolane, ...).

**III – L'INTERVENANT**

Le marché de prestation a été confié à : l'entreprise SOA Agence de Pithiviers à PITHIVIERS (45300).

**IV – PRECISION DU DEROULE CONCERNANT LES CAMPAGNES PREVENTIVES MENSUELLES**

Les usagers souhaitant faire vidanger leur(s) installation(s) de manière préventive en font la demande auprès du secrétariat de la CCPG par l'intermédiaire d'un bon de commande dûment rempli, daté et signé par l'utilisateur. Ce document est disponible en Mairie, à la CCPG et sur le site internet de la CCPG au sein de la rubrique SPANC.

Pour toute demande transmise au SPANC avant le 10 de chaque mois, une intervention sera programmée entre le 20 et le 30 du même mois.

Entre le 14 et le 20 du mois, l'entreprise SOA prendra contact directement avec l'utilisateur pour convenir d'un rendez-vous.

**V – PRECISION DU DEROULE CONCERNANT LES URGENCES**

Les interventions dites « urgentes » seront traitées sous 48H, hors week-end et jours fériés, après réception du bon de commande par l'entreprise (attention plus-value de + 34,45 € T.T.C.).

**VI – PARTIE COMMUNE AUX DEUX TYPES D'INTERVENTION**

Il sera demandé à tous les usagers que tous les regards et tampons soient dégagés et non scellés lors de l'intervention. Si pour une raison ou une autre cette opération de « dégagements des regards » n'était pas réalisée, le prestataire pourra la réaliser, avec application du montant défini, après en avoir averti préalablement l'utilisateur.





Les prestations seront réalisées à partir de la voie publique, d'où l'importance de bien renseigner la distance entre la rue et les ouvrages à vidanger sur le bon de commande (rubrique : Observations).

L'entreprise effectuera la remise en eau des ouvrages vidangés (fosses, bac dégraisseur, etc.) avec l'eau fournie par l'utilisateur. D'une façon générale, le remplissage devra se faire jusqu'au 2/3 du volume de l'ouvrage, sauf prescriptions particulières.

## VII – TARIFS

Description de la prestation de base :	Montant facturés en Euros (€) TTC (TVA 10%)
Vidange, curage & nettoyage des installations de prétraitement (< 3000 L)	233,75
<b>Options facturées en plus :</b>	
Plus-value par tranche de 1000 L supplémentaire	+40,15
Plus-value pour dégagement (pour temps passé >10min)	+57,20
Plus-value pour curage de canalisations situées après le prétraitement par ml	+2,20
Plus-value pour vidange par poste de relevage	+34,45
Plus-value intervention en urgence (sous 48H, hors week-end et jours fériés)	+34,45
<b>AUTRES</b>	
Minimum de facturation (déplacement sur site avec impossibilité de réaliser la prestation de base) en lieu et place de la prestation de base	57,20

**N.B. :** Si, sur un même site, une installation dispose de plusieurs ouvrages de prétraitement (notamment plusieurs fosses septiques et/ou toutes eaux), la facturation se fera sur la base de la prestation de base et le cas échéant du surcoût correspondant au volume supplémentaire au-delà de 3000 litres.

## VIII – FACTURATION

Le SPANC de la CCPG, par l'intermédiaire du Trésor Public, enverra une facture, après service rendu, à l'ensemble des usagers ayant bénéficiés de cette prestation, selon la(les) prestation(s) réellement effectuée(s) et facturée(s) par l'entreprise.





### BON DE COMMANDE :

## Prestation facultative et ponctuelle d'entretien (Vidange, curage, nettoyage) des ouvrages de prétraitement et / ou des postes de relevage des installations d'assainissement non collectif

Ponctuellement en campagne oui  non

(à transmettre avant le 10 de chaque mois pour une intervention entre le 20 et le 30 du mois)

ou

En urgence oui  non

(sous 48H hors week-end et jours fériés, après réception du bon de commande par l'entreprise, avec surcoût)

#### Adresse de l'habitation du lieu d'intervention :

Nom et prénom du demandeur :

Adresse de l'intervention :

Code Postal :

Commune :

Numéro de téléphone (fixe et portable) :

Adresse mail :

Adresse de facturation le cas échéant :

Code Postal :

Commune :

#### Caractéristiques de la prestation de base demandée (volume jusqu'à 3m<sup>3</sup>) :

Fosse septique  Fosse toutes eaux  Fosse étanche  Microstation  Bac à graisses

Volume (en litres ou m<sup>3</sup>) :

Nombre d'ouvrage(s) :

Préfiltre indépendant ou décolloïdeur : Oui  Non

Volume (en litres ou m<sup>3</sup>) :

Débouchage et curage des canalisations : Oui  Non

Longueur estimée en mètres :

Dégagement des regards (recherche par l'entreprise si non accessible) : Oui  Non

Poste de relevage Oui  Non

Nombre de poste de relevage :

#### Merci d'indiquer les plages horaires (lundi au vendredi) où vous êtes le plus facilement joignable :

#### Observations (accès difficile, longueur entre la rue et les ouvrages, coordonnées de la personne présente lors de l'intervention, ...)

#### Signature du demandeur :

Je soussigné (Nom, prénom)  
connaissance de l'ensemble des modalités et tarifs de cette prestation.

atteste avoir pris

Date :

Signature :